venturexpert

Déclaration de performance extra-financière 2021/2022

Montlouis-sur-Loire, le 03 août 2021

A l'attention de Monsieur le Secrétaire général
des Nations Unies

Objet : Renouvellement du soutien de Venturexpert Capital au Pacte Mondial des Nations Unies

Monsieur le Secrétaire général,

VENTUREXPERT Capital a rejoint la communauté des signataires du Pacte Mondial en 2020. Ce fut l'occasion d'officialiser notre engagement en matière d'éthique des affaires et un moyen d'affirmer notre volonté d'inscrire durablement l'ensemble de nos actions dans le cadre d'une démarche responsable et transparente. Nous réitérons notre engagement sincère à soutenir les 10 principes fondateurs de l'ONU et notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence.

La société VENTUREXPERT Capital est une jeune société encore en phase de développement de son activité. Elle met en place tous les principes et les dispositifs qui vont lui permettre d'atteindre ses objectifs économiques tout en respectant sa profonde conviction de l'impérieuse nécessité d'associer sans les opposer la recherche de profits et l'intérêt commun. Elle s'est donc engagée, en inscrivant dans ses statuts sa raison d'être, à faire de l'entreprise un levier de transformation sociale et environnementale et à conduire des activités responsables et durables bénéfiques à elle-même comme à l'égard de l'ensemble de son écosystème.

La publication aujourd'hui de notre 1ère CoP (Communication on Progress) nous donne l'occasion de présenter les grandes orientations de notre démarche ainsi que l'ensemble des actions initiées dans ce cadre.

Cette nouvelle publication vient renouveler notre engagement sur les 4 thèmes fondamentaux du Pacte :

- Droits de l'Homme,
- Droits du travail,
- Protection de l'environnement,
- Lutte contre la corruption.

Le Rapport qui suit fait état explicitement de ce soutien et détaille les actions conduites par VENTUREXPERT Capital sur l'ensemble de ses champs de responsabilités en matière de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma haute considération.

Lilian Citerneschi
Pdg Venturexpert Capital SA

VENTUREXPERT CAPITAL SA
6, rue Descartes, 37270 Montlouis sur Loire, France
T +33 (0)9 52 18 21 04
SA au capital de 50 000 € - 82846831400020 RCS Tours

Sommaire

1. RESUME 4

1.1. Motivation extra financière de l'entreprise 6

1.2. Valeur ajoutée des projets accompagnés par l'entreprise 6

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX 7

2.1. Politique générale en matière environnementale 7

2.2. Les projets porteurs de la responsabilité environnementale 8

2.2.1. Agroforesterie en Afrique en partenariat avec l'ATIBT 8

2.2.2. Préservation des écosystèmes du Val de Loire 9

2.2.3. Certificats d'Economie d'Energie (CEE) 10

2.3. Formation et information environnementale des collaborateurs 11

2.4. Politique achat 11

2.5. Déplacements professionnels 11

2.5.1. VERTSPEECH 12

2.5.2. VERTCLOUD 12

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE BLANCHIMENT 12

3.1. Méthodologie et reporting de gestion des risques 12

3.2. Définition d'une politique de gestion des risques 13

3.2.1. Cadre réglementaire 13

3.2.2. Evaluation des risques du secteur financier 13

3.2.3. Contextualisation pour VENTUREXPERT 13

3.2.4. Approche méthodologique pour gérer les menaces et les vulnérabilités 14

3.2.5. Application pour l'évaluation des menaces et vulnérabilités des activités de VERTDEEP 14

3.3. Mise en conformité à la réglementation AMF 15

3.4. Sensibilisation des équipes 15

3.5. Fonctionnalités de la lutte contre le blanchiment et la corruption 15

3.5.1. Fonctionnalités de gestion d'une base de connaissance du client et du compte : 15

3.5.2. Fonctionnalités d'alertes 16

3.5.3. Fonctionnalités d'aide à l'analyse 16

4. INDICATEURS DE MESURE DES RESULTATS 17

1. Résumé

Description des actions de l'entreprise en faveur de la RSE, des 10 principes du Global Compact et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

RSE Venturexpert Capital				Respect des 10 principes du Global Compact	ODDs Prioritaires
Axe	**Engagement**	**Priorités**	**Actions planifiées**		
I	**Être un acteur de la R&D et du Conseil exemplaire**	1-Développer continuellement notre expertise	• Formalisation et structuration du programme de transfert de connaissance. • Formations internes et formations certifiantes. • Veille réglementaire structurée.	NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL Principes 3, 4, 5 et 6 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION Principe 10 DROITS DE L'HOMME Principes 1 et 2	15 VIE TERRESTRE 14 VIE AQUATIQUE
		2-Garantir la satisfaction de nos clients (être un fournisseur responsable)	• Diffusion de nos savoirs via des newsletters et veille réglementaire. • Être un acteur éthique et exemplaire.		
		3-Participer à l'évolution de notre profession	• Participation à plusieurs colloques et salons professionnels /métiers. • Publications métiers. • Rencontres thématiques / Petits Déjeuners clients. • Participation à des études sectorielles et à des consultations de la Commission Européenne (ex. Green Finance).		
		4- S'appliquer les normes les plus strictes en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment	• Processus de veille réglementaire GAFI. • Screening client AML/KYC. • Mise en place d'une charte d'engagements éthiques.	LUTTE CONTRE LA CORRUPTION Principe 10	1 PAS DE PAUVRETÉ
II	**Être un employeur exemplaire**	5-Donner des perspectives professionnelles	• Développement du FintechLab inclusif en Val de Loire et premiers transferts vers Vertdeep, Vigigate, Vertspeech. • Enrichissement constant des formations internes via le programme de transfert de connaissance. • Développement du parcours d'intégration. • Structuration du suivi de carrière (bilan annuel).	DROITS DE L'HOMME Principe 1 NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL Principe 6	10 INÉGALITÉS RÉDUITES
		6-Garantir de bonnes conditions de travail	• Développement du pôle RH. • Accès à la presse financière accessible à tous les collaborateurs. • Renforcement d'un modèle organisationnel de management responsabilisant et valorisant les collaborateurs et le management.		
		7- Mieux intégrer, reconnaître et valoriser l'engagement bénévole en entreprise	• Recruter des profils différents et engagés. • Renforcer l'employabilité de ses collaborateurs. • Motiver ses collaborateurs, en reconnaissant leur engagement personnel. • Fidéliser ses collaborateurs en favorisant leur développement personnel et leur formation continue.	NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL Principes 3, 4, 5	

			• Détecter des talents capables de sortir de leur zone de confort et d'avoir un sens collectif. • Renforcer sa contribution sociétale et ses investissements dans les territoires.	NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL Principes 3, 4, 5	
		8- Construire un environnement de travail stimulant	• Mise à jour du site web Venturexpert.org, Vertdeep.com. • Lancement d'une veille réglementaire structurée. • Evolution de la newsletter interne/externe • Communication transparente et instantanée (SMS/missions). • Organisation annuelle de séminaires. • Organisation d'une soirée annuelle et de cocktails trimestriels pour l'ensemble des collaborateurs.		
		9-Promouvoir les grands principes universels	**Réengagement auprès du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact) :** • Développement d'une démarche RSE structurée (MOST). • Mise en place du programme interne Evolution Carrière.	DROITS DE L'HOMME Principe 2	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
		10-Avoir une gouvernance responsable	• Création de nouvelles fonctions structurantes.		
		11-Agir avec déontologie	• Évolution de la charte.		
III	**S'engager pour la société**	12- S'engager dans une démarche RSE dans le respect de la norme ISO 26000	• Modernisation constante du mode de gouvernance. • Engagement sociétal au cœur de l'organisation. • Fidéliser nos collaborateurs en les responsabilisant. • Afficher des valeurs citoyennes en s'adaptant aux changements environnementaux. • Améliorer sa performance environnementale en rendant ses collaborateurs acteurs du changement.	NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL Principes 3, 4, 5 et 6	
		13-Limiter notre impact écologique	• Création d'un poste RSE (dès que possible). • Achats durables. • Programme Vertdeep	ENVIRONNEMENT Principes 7, 8, 9	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
		14-Développer notre utilité sociale	**Réengagement auprès du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact) :** • Publication du 1er rapport RSE en 2021. • Publication 1ère COP Global Compact en Septembre 2021.	NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL DROITS DE L'HOMME	
IV	**Lutter contre la corruption**	15-Définir une politique et mettre en place une solution de lutte contre la corruption	• Inscrire dans notre charte les principes d'éthique et de lutte contre la corruption. • Sensibiliser et former nos collaborateurs à la vigilance. • Intégrer dans nos systèmes des solutions aidant les procédures de contrôle contre les fraudes.	LUTTE CONTRE LA CORRUPTION Principe 10	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

1.1. Motivation extra financière de l'entreprise

L'activité de base de la société VENTUREXPERT est la R&D pour le développement de la première plateforme inclusive permettant le financement des projets responsables et durables s'inscrivant dans les Objectifs de Développement Durable. Ainsi, la finalité du projet est de valoriser et de rémunérer le travail des producteurs des Impacts sur une place de marché dédiée au financement de l'Impact Positif.

VENTUREXPERT c'est donc plus qu'un positionnement Vert et durable. Les fondateurs de la société ont une expérience significative de missions dans des pays en voie de développement sur tous les continents et sont avant tout mobilisés par les valeurs universelles et humaines de leurs projets. La diversité observée et vécue au cours de ces missions a forgé leurs convictions pour le sens et les vraies priorités à donner à toutes leurs actions.

Ils considèrent que l'absence de valorisation et de financement des Impacts Positifs est le premier frein à la réalisation des ODD, que l'Impact Positif appartient d'abord à son producteur, que les objectifs doivent être déclinés en fonction des caractéristiques des territoires.

Au-delà de l'ODD 17, l'accélération de la croissance du mouvement pour les ODD requiert un écosystème animé par plus de coordination, plus d'inclusion et de collaboration entre tous les acteurs. Il est essentiel que tous les acteurs du territoire, aussi bien publics que privés, soient sensibilisés aux enjeux portés par les ODD, y compris les citoyens. L'implication et la mobilisation des différentes parties prenantes, à tous les niveaux, est un des critères de réussite de l'intégration des ODD dans une stratégie de territoire qui en donne le cadre et l'ambition.

On concevra dès lors que l'adhésion aux valeurs du Global Compact ne soit pas opportuniste mais s'inscrive dans une démarche durable, sincère et profonde et que, sur ces convictions, promouvoir ces valeurs sur le plan local soit un enjeu pour VENTUREXPERT autant que personnel.

1.2. Valeur ajoutée des projets accompagnés par l'entreprise

La société porte des engagements concrets pour respecter les valeurs animées par le GLOBAL COMPACT patronnées par les Nations Unies, mais également, plus proche de son territoire d'origine, en participant à plusieurs initiatives concrètes telle que la COP Régionale, pour laquelle elle a pris l'engagement d'aider à valoriser les services ayant un impact positif sur les écosystèmes de la Région Centre Val de Loire. Elle développe en particulier un projet qui vise l'amélioration environnementale et écologique du territoire du Val de Loire et s'inscrit dans le programme Nature et Biodiversité (ODD 14 et 15). Il se décline dans de nombreux projets locaux dont les enjeux adressés viseront :

- La préservation de la biodiversité ;
- La limitation de l'anthropisation et protection des Zones Humides (14 % du territoire) ;
- L'amélioration du fonctionnement naturel des cours d'eau et la gestion quantitative de la ressource ;
- La préservation et gestion des milieux aquatiques ;
- La recherche d'une plus grande diversité piscicole ;
- La satisfaction des usages professionnels et de loisirs et développement des services récréatifs ;
- La protection des sols et réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation ;
- La restauration des stocks de carbone forestier ;
- La restauration de la qualité des eaux de surface et souterraines ;
- L'amélioration et préservation de la qualité des eaux ;
- La sécurité de l'approvisionnement en eau potable.

Le projet adresse toutes les dimensions environnementales du Centre-Val de Loire pour le bénéfice de la nature et de la biodiversité du territoire et ne peut se faire qu'avec une implication très forte de tous les acteurs ancrés sur le territoire. Aussi, nous avons signé des partenariats très opérationnels avec les principaux acteurs locaux qui auront un rôle essentiel dans la conduite des projets.

Nous devrons synchroniser et mettre en cohérence les initiatives identifiées sur le territoire. A cet effet, à ce jour, nous avons mobilisé les principaux acteurs du territoire : le Conservatoire National des Espaces Naturels du Centre Val de Loire (CEN), L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le certificateur PEFC, la Jeune Chambre Economique de Tours (JCET), la COP Régionale Val de Loire. La cohérence de l'ensemble est assurée par le CEN et l'Agence de l'Eau. Le CEN, par sa taille et sa vocation, est sans doute le plus représentatif. Derrière le CEN Centre-Val de Loire, c'est l'ensemble des 29 CEN des territoires français qui suivent avec attention le projet et sont autant de candidats pour reproduire l'expérience.

Ce projet montre la capacité de notre société à animer, à fédérer l'ensemble des acteurs et des réseaux d'un territoire pour promouvoir les ODD. C'est l'ensemble de ces expériences que nous nous proposons de partager au sein du Comité Territoires du Global Compact France et de développer localement pour être les ambassadeurs du Global Compact France dans le territoire du Centre - Val de Loire.

2. Informations relatives aux engagements environnementaux

2.1. Politique générale en matière environnementale

Notre engagement en matière environnementale est contractualisé par notre adhésion au Global Compact et par son inscription dans les statuts de VENTUREXPERT.

Dans la phase actuelle de notre développement, notre action principale est une activité de conception dont l'impact environnemental est par nature peu significatif. Mais notre engagement et notre politique environnementale sont inscrits dans notre raison d'être. Elle est gravée dans nos statuts dont la mission est de garantir que chaque euro investi dans la transition écologique sera bien associé à un impact réel. Notre programme phare de R&D VERTDEEP assure la traçabilité de l'impact des projets qui contribuent à une économie plus durable. Pour cela, nous transformons les données d'impact en un actif numérique (non spéculatif). Cet actif est ensuite enregistré sur notre réseau blockchain-DLT (non énergivore) et échangé en contrepartie de financements d'impact. L'objectif que nous cherchons à atteindre est que l'échange de preuves d'impact certifiées favorise la création de nouveaux services dont le modèle économique serait basé sur l'impact positif des changements de comportements. Nos domaines d'intervention sont l'impact énergétique, l'impact carbone, l'impact environnemental terrestre et aquatique et l'impact social.

A ce jour, à travers les discussions en cours avec le CEN Val de Loire et les acteurs identifiés pour notre projet, nous avons recensé des projets du territoire éligibles pour la plateforme VERTDEEP. La quantification des objectifs des projets n'a pas encore été faite à ce stade d'avancement, nous pouvons cependant assurer que l'objet porté par ces projets, grâce au processus de qualification de la plateforme, sera nécessairement en ligne avec les objectifs de VENTUREXPERT.

L'impact en matière environnementale sera assurément indirect, mais par l'entremise du financement des projets sélectionnés et le financement des projets responsables, il aura un effet de levier multiplicateur de 2,5 dont bénéficiera l'impact produit par chaque projet. Il pourrait bénéficier à plusieurs centaines de projets et, indirectement, on devrait pouvoir constater un effet multiplicateur du même ordre sur les indicateurs de performance environnementale des projets labellisés :

- 1 € de financement VERTDEEP permet de financer 2,5 € de projets vertueux ;
- L'effet multiplicateur financier se traduit en résultats durables produits par chaque projet ;

- L'effet sur les Impacts Positifs est encore plus vertueux en raison de l'accompagnement et du contrôle des projets ;
- Beaucoup de ces projets n'auraient tout simplement pas démarré faute de rentabilité ;
- Le financement est complémentaire des sources existantes. Il mobilise les investisseurs privés et individuels qui étaient jusqu'à présent absents de ce marché.

2.2. Les projets porteurs de la responsabilité environnementale

La première réalisation de la société VENTUREXPERT est le projet VERTDEEP **permettant le financement des projets responsables et durables** et accélère ainsi la réalisation des Objectifs de Développement Durable pilotés par le GLOBAL COMPACT.

La plateforme VERTDEEP fait le lien entre les fournisseurs de services à Impacts Positifs et les bénéficiaires se réclamant de l'Impact Positif. Ces derniers deviennent des investisseurs motivés par la compensation obligatoire (obligés dans le dispositif des CEE ou les pollueurs compensant leur impact négatif par l'achat de Crédit Carbone) ou volontaire (pour compenser un déficit d'image ou par philanthropie).

VERTDEEP invente le Certificat d'Impact Positif et permet ainsi l'émergence du marché du financement des Impacts Positifs. En enregistrant toutes les données de preuves de la réalité et de la valeur de la production de l'Impact positif dans un Token NFT, elles deviennent infalsifiables. VERTDEEP devient le tiers de confiance entre l'investisseur et le producteur d'impact et un outil indépendant pour évaluer l'efficacité des politiques publiques et les rapports RSE des entreprises.

L'impact positif se décline dans les **17 ODD** et peut être valorisé dans des certificats, selon l'expertise caractérisant l'impact. Trois exemples de projets emblématiques illustrent comment VENTUREXPERT assure ses engagements sur le thème de l'environnement au travers de son projet VERTDEEP.

2.2.1. Agroforesterie en Afrique en partenariat avec l'ATIBT

Face à l'accélération du dérèglement climatique et à une planète de plus en plus menacée, la transition écologique et énergétique est une priorité. **Mais les conditions d'une économie éco-responsable dynamique ne sont pas réunies.**

Les membres de l'ATIBT, dans leurs activités forestières, sont concernés par la plupart des 17 ODD (SDG) et leurs actions produisent un impact positif visible et effectif non seulement sur les écosystèmes forestiers mais aussi sur les communautés locales. Les objectifs fixés par les gouvernements se traduisent dans **des services écosystémiques (ecosystem services)** qui doivent être validés par des certifications et encadrés dans des processus de contrôle et de reporting. Les objectifs de chaque pays se déclinent dans des réglementations diverses qui s'imposent aux acteurs économiques. **Leur philanthropie ne doit pas détériorer leurs équilibres économiques.**

Toutes ces actions entreprises par les forestiers, peuvent être valorisées à travers un concept plein de promesse, le PSES (Paiement pour Services Environnementaux et Sociaux) que la communauté internationale souhaite encourager. A ce jour, les PSES restent exceptionnels et le bénéfice apporté par les SES se limitent à de la communication, ce qui ne couvrent pas les charges d'exploitation des membres de l'ATIBT[1]. Au final, le bilan économique d'une action volontaire et louée de tous devient insoutenable.

C'est pourquoi le modèle de la concession forestière dans le Bassin du Congo, uniquement tourné sur l'exploitation de bois d'œuvre, doit être repensé. Les marchés européens, peu dynamiques et très

[1] ATIBT : Association Technique Internationale des Bois Tropicaux

exigeants tout en ne reconnaissant pas suffisamment la valeur du bois certifié durable, ne permettent pas la poursuite des efforts mis en œuvre par les forestiers dans un bilan économiquement équilibré.

Les ODD affichés en 2019 par le gouvernement, par leur caractère ambitieux et transversal, soulèvent de nombreux enjeux pour les prochaines années :

- **Ces processus de certification et de valorisation** sont complexes par la variété de ses expertises et de ses acteurs (multitude d'écosystèmes et de labels, experts, auditeurs, centre de formalité, vérificateurs, banques).
- La **multiplication des labels et des initiatives de reporting**, rendent la gestion de la valorisation plus difficile pour les gestionnaires.
- Les actions à la charge des membres sont plus valorisées par leurs caractéristiques écologiques ou responsables que par leur performance économique.
- **Les objectifs et les contraintes augmentent chaque année à mesure des prises de conscience**.

Le retour sur investissement doit être également financier. L'enjeu est dès lors de proposer une juste valorisation des PSES pour en faire un actif financier négociable. De nombreux freins à la monétisation des Services Environnementaux, en dehors des considérations philosophiques ou sociétales, sont identifiés en premier lieu dans les difficultés pour :

- Définir précisément le service, le mesurer et en déterminer la valeur objective ;
- Etablir une relation de confiance entre les concepts de l'écologie, de la nature en général et celle de la finance, dans notre cas entre le producteur du service et l'investisseur.

Le fait même de devoir reprendre ici la définition des concepts liés aux services écosystémiques est révélateur des difficultés à surmonter pour formuler une solution à leur financement. Au-delà de la confusion et des contradictions, **il apparaît que les débats autour de ces concepts ne doivent pas être ignorés et que la solution aux PSE passera par un changement de paradigme et de l'innovation. VENTUREXPERT a proposé de porter le sujet des Services Ecosystémiques et Sociaux dans le contexte de la Finance et des ODD et apporte des innovations à travers le Certificat d'Impact Positif et sa plateforme VERTDEEP.**

Grâce à ce changement, un pont se crée entre les deux univers. Des analogies entre les concepts apparaissent permettant de les clarifier, de résoudre les faux-semblants, d'établir la confiance basée sur cette nouvelle compréhension mutuelle.

Les attentes des investisseurs trouvent alors une réponse et les innovations méthodologiques, financières et technologiques permettent l'émergence d'un marché du financement des Services Environnementaux et Sociaux. **L'étude en cours a pour objectif de formuler une approche de validation des concepts de cette réponse à travers un projet interne.**

2.2.2. Préservation des écosystèmes du Val de Loire

Pour ce projet, VENTUREXPERT a lancé un consortium dont le premier partenaire est le Conservatoire des Espaces Naturels du Centre Val de Loire (CEN). Les principaux enjeux de la biodiversité en région Centre – Val de Loire sous contrôle du CEN peuvent être regroupés en 5 grandes familles de milieux naturels :

- Les vallées alluviales qui regroupent les milieux associés aux cours d'eau ;
- Les mares et étangs ;
- Les pelouses sèches, qu'elles soient sur calcaire ou sur sable ;
- Les tourbières acides ou calcaires ;
- Les forêts.

L'ambition portée par le projet VERTDEEP s'intègre en phase avec la stratégie du CEN. Le constat dressé en 30 ans d'activités en faveur de la préservation du patrimoine naturel est que son financement n'intéresse que marginalement la sphère privée a contrario d'autres domaines où elle est très investie comme la culture ou le sport. Par ailleurs, l'approche classique liée aux financements dévolus à la biodiversité est d'une part de prendre en compte sa valeur intrinsèque appuyée sur des critères de rareté et d'autre part de rémunérer « la compensation » d'une contrainte plus que la reconnaissance d'un bienfait ou d'un service rendu.

Pour qu'un projet ou une action soit qualifié de **solution fondée sur la nature,** celui-ci doit-être **sans regrets** (pas d'effets secondaires négatifs), **économique** (fonctionnement gratuit), à **bénéfices multiples**.

La difficulté essentielle aujourd'hui est que les modalités de paiement des services environnementaux relèvent de l'innovation, et de l'expérimentation qui impliquent une ingénierie qui va très au-delà des compétences développées par les gestionnaires d'espaces naturels. Ces expérimentations requièrent de nouer de nouveaux partenariats avec des porteurs de projets disposant de compétences et expériences dans le domaine de la finance mais également des technologies informatiques. C'est en ce sens que la solution apportée par les porteurs du projet VERTDEEP a intéressé le Conservatoire afin de lancer le projet du financement de l'amélioration environnementale et écologique du territoire.

Le projet VERTDEEP aborde toutes les dimensions environnementales du Centre-Val de Loire pour le bénéfice de l'eau et de la biodiversité du territoire. Les enjeux qu'il adresse sont ceux du **Conservatoire des Espaces Naturels du Centre-Val de Loire**. Le projet VERDEEP, à travers les nombreux projets qu'il financera, aura un impact indirect multiplicateur et une contribution environnementale déterminante pour le territoire.

Les enjeux adressés viseront :

- La préservation de la biodiversité (SE 1.1) ;
- La limitation de l'anthropisation et protection des Zones Humides (14 % du territoire) ;
- L'amélioration du fonctionnement naturel des cours d'eau et la gestion quantitative de la ressource (SE 3.4) ;
- La préservation et gestion des milieux aquatiques ;
- La recherche d'une plus grande diversité piscicole ;
- La satisfaction des usages professionnels et de loisirs et développement des services récréatifs (SE 5.2) ;
- La protection des sols et réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation (SE 4.1, SE 4.3) ;
- La restauration des stocks de carbone forestier (SE 2.1, SE 2.2) ;
- La restauration de la qualité des eaux de surface et souterraines ;
- L'amélioration et préservation de la qualité des eaux (SE 3.4) ;
- La sécurité de l'approvisionnement en eau potable.

Tous ces enjeux se déclinent dans le projet en objectifs chiffrés. Ils en seront les KPI et leurs mesures seront conservées dans le Certificat pour en attester la preuve.

2.2.3. Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le dispositif CEE (Certificats d'économie d'énergie) subventionne des projets de rénovation destinés à réaliser des économies d'énergie. Il oblige les fournisseurs d'énergie (Obligés) à aider ceux qui en consomment (particuliers, entreprises, industrie, agriculture) à faire des économies d'énergie. Les premiers doivent apporter la preuve de leur démarche envers les consommateurs en collectant des certificats (CEE) qu'ils obtiennent auprès d'organismes tiers spécialistes de la collecte de CEE (Délégataires, mandataires).

Dans ce contexte le projet VERTDEEP contribue à la réalisation des ODD en :

- Favorisant la maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités.
- Finançant les chantiers sur des périodes de 3 à 24 mois.
- Aidant les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie.
- Concourant à l'objectif national de lutte pour la réduction des gaz à effet de serre, tout en préservant les équilibres technico-économiques des filières.
- Apportant des preuves de la réalisation des objectifs d'économie d'énergie pendant la durée de vie du projet.

2.3. Formation et information environnementale des collaborateurs

Notre raison d'être et notre chartre. En complément des procédures, les thèmes de nos engagements éthiques sont repris dans la charte de l'entreprise à laquelle tout collaborateur souscrit lors de son entrée dans la société VENTUREXPERT.

2.4. Politique achat

Conformément à notre charte nos procédures d'achat intègrent les principes de nos engagements de la RSE :

- Choisir un fournisseur en appréciant le coût total de l'achat et non pas seulement le prix apparent, en intégrant les coûts logistiques, les risques en termes de réapprovisionnement, les problèmes de qualité et d'image ;
- Prendre en compte l'impact environnemental de son entreprise et de ses activités, y compris les activités externalisées ;
- Veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise en recherchant, sur le territoire où elle exerce son activité, à contribuer le plus possible à développer l'activité économique et les circuits courts.

Cette politique d'achat a été appliquée pour sélectionner nos prestataires et partenaires informatiques qui constituent aujourd'hui l'essentiel de nos contrats externalisés. Nos choix ont favorisé l'achat de **matériels informatiques recyclés**, les contrats avec des sous-traitants respectant leur environnement. Nos infrastructures informatiques sont hébergées dans des **datacenters « verts »** situés dans le territoire du Val de Loire et privilégiant **l'utilisation des ressources énergétiques non carbonées ou renouvelables**.

2.5. Déplacements professionnels

La pandémie du Covid-19 est devenue en un temps record, une crise économique et sociale mondiale. Elle montre de façon dramatique l'interdépendance des trois piliers du développement durable : l'environnement, le social et l'économie.

L'économie mondiale s'est arrêtée et un grand nombre d'entreprises ont mis en place des solutions palliatives au confinement. Le télétravail s'est imposé comme une des solutions privilégiées par les organisations et plébiscitées par les employés. La crise a été l'accélérateur de la transformation des organisations.

Le télétravail apporte immédiatement la réduction de l'empreinte écologique des activités des cols blancs, la diminution des espaces de travail, en contrepartie, il remet en cause certains principes de management et nécessite l'adaptation des ressources informatiques.

L'avantage le plus évident du télétravail concerne les économies réalisées par la réduction des coûts des bureaux et des voyages d'affaires qui ont généralement un coût très élevé.

Pour répondre à ces enjeux VENTUREXPERT a développé ses propres solutions : une solution de visioconférence (VERTSPEECH) hébergée localement et une solution d'espace de travail collaboratif (VERTCLOUD).

2.5.1. VERTSPEECH

VERTSPEECH est une solution de visioconférence hébergée à Larçay (37), respectueuse de vos données personnelles. Il s'agit de la plateforme de visio implémentée par VENTUREXPERT pour répondre à ses propres besoins pendant la crise du COVID. Devant les nombreuses manifestations d'intérêt reçues de la part de nos clients, nous avons décidé de commercialiser cette plateforme qui nous sert de base pour le programme de R&D speech to text en mode PAAS (platform as a service) pour nos clients soucieux de l'utilisation de leurs données et de leur empreinte environnementale. Conformément à nos engagements, elle est respectueuse des réglementations fiscales, des données privées de nos clients, de son impact environnemental.

2.5.2. VERTCLOUD

VERTCLOUD est un ensemble de services pour partager un espace de travail et accompagner les projets collaboratifs. VERTCLOUD répond aux mêmes préoccupations de confidentialité, sécurité des informations et consommation énergétique de la plateforme.

3. Informations relatives à la lutte contre la corruption et le blanchiment

3.1. Méthodologie et reporting de gestion des risques

De manière générale, pour structurer son activité et la rendre plus transparente, pour un meilleur transfert des connaissances, VENTUREXPERT orchestre la formalisation de ses procédures dans un programme cadre. La lutte contre la corruption s'inscrit dans les classes « Risques et Conformité » et « Maîtrise des risques » de ce référentiel. Il reste à ce jour 3 procédures à valider pour couvrir le domaine de la lutte contre la corruption et le blanchiment.

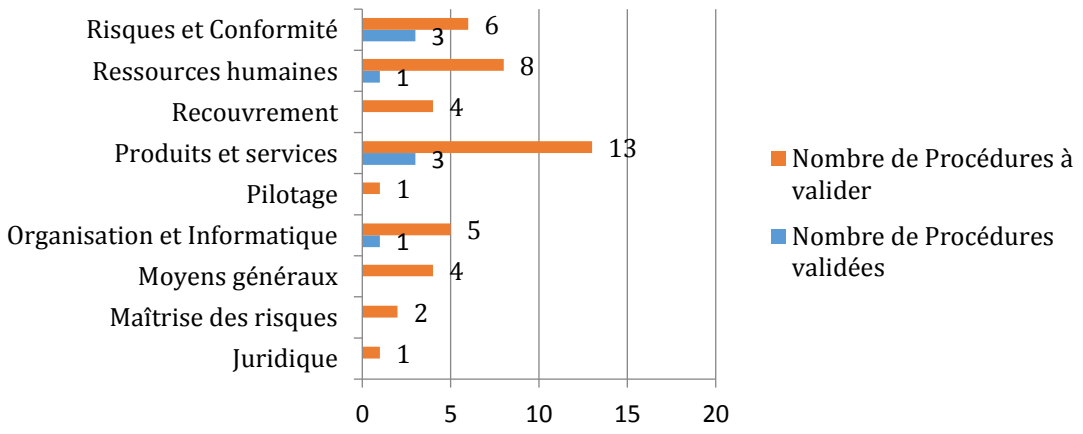

3.2. Définition d'une politique de gestion des risques

3.2.1. Cadre réglementaire

Le cadre réglementaire nous a été fourni par L'article L. 561-4-1 Du Code Monétaire et Financier. Nous avons défini et mis en place des dispositifs d'identification et d'évaluation des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme auxquels nous sommes exposés ainsi qu'une politique adaptée à ces risques. Nous avons élaboré en particulier une classification des risques en question en fonction de la nature des produits ou services offerts, des conditions de transaction proposées, des canaux de distribution utilisés, des caractéristiques des clients, ainsi que du pays ou du territoire d'origine ou de destination des fonds.

3.2.2. Evaluation des risques du secteur financier

Notre analyse des risques se fonde sur le rapport COLB du Ministère des Finances. S'agissant du blanchiment de capitaux, la France est exposée à trois menaces criminelles majeures : les fraudes fiscales, sociales et douanières, le trafic de stupéfiants ainsi que les escroqueries et vols. De moindre volume financier mais à fort impact social, le trafic d'êtres humains d'une part, la corruption et les atteintes à la probité d'autre part, représentent également des sources de revenus illicites susceptibles d'être blanchis en France ou par l'intermédiaire du système français. En matière de financement du terrorisme, l'Etat Islamique fait peser sur la France une menace élevée d'attentat ; les ressources qu'il collecte en France relèvent du microfinancement. Les flux dont bénéficient les djihadistes utilisent trois types de vecteurs : les réseaux de collecteurs de fonds, l'utilisation du secteur associatif et le recours à des modes de financement innovants. Les systèmes traditionnels de financements d'autres organisations terroristes non directement impliquées dans des attaques en France perdurent.

Le secteur financier français, caractérisé par sa place de premier plan dans l'économie, une forte accessibilité des services bancaires et financiers et un maniement direct des fonds par les établissements financiers, concentre l'essentiel des risques de blanchiment de capitaux. Cela justifie la régulation extrêmement forte et le cadre préventif robuste mis en œuvre en France. Le recours à des montages financiers complexes ainsi que les opérations impliquant l'usage d'espèces (transmission de fonds, change manuel, certains instruments de monnaie électronique, etc.) sont particulièrement susceptibles d'être utilisés à des fins de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme, en raison de l'opacité inhérente à ces instruments, qui favorisent l'anonymat.

3.2.3. Contextualisation pour VENTUREXPERT

L'analyse de l'activité et des services proposés par la plateforme VERTDEEP nous a conduit à considérer ces principes et les méthodologies applicables en tenant compte de leurs particularités. Ainsi, en prenant en compte la typologie de clientèle, le nombre des transactions par mois et enfin l'objet même des transactions, nous avons reconsidéré les classes des risques à prendre en compte dans nos procédures. De cette analyse, il ressort que l'activité de la plateforme VERTDEEP se distingue par :

- Un marché en **B2B ;**
- Le seul objet de transaction financière est le Certificat VERTDEEP qui est un **NFT** représentant un actif immatériel ;
- **Seule l'activité d'achat/vente de certificat est sujette au risque LCB-FT.** Toutes les relations clients sont **traitées exclusivement en ligne,** sans manipulation de monnaie fiduciaire ;
- Le certificat NFT n'est **pas sujet à la spéculation financière ;**
- Même si tous les participants à la plateforme VERTDEEP sont dûment identifiés, seuls les investisseurs, qui participent aux transactions financières, feront l'objet d'une procédure de contrôle minutieuse ;
- Nous traitons un **faible volume de transactions** (quelques dizaines de transactions par mois).

Ces éléments contextuels permettent une appréciation justifiée et adaptée des dispositifs mis en œuvre pour lutter contre la corruption et pour combattre le blanchiment et le financement du terrorisme.

3.2.4. Approche méthodologique pour gérer les menaces et les vulnérabilités

Une fois les caractéristiques de notre activité identifiées, nous évaluons les menaces et les vulnérabilités qui constituent les risques de notre activité pour dimensionner en conséquence le dispositif de remédiation.
Les menaces et les vulnérabilités ont été objectivées par le biais de critères rigoureux et une méthodologie. La méthodologie suit les principes définis par le GAFI, en particulier la nécessité de croiser menaces et vulnérabilités, afin d'en déduire le niveau de risque associé. Au sens de cette ANR, les menaces en matière de blanchiment et de financement du terrorisme représentent les activités qui peuvent conduire à des faits délictueux de blanchiment ou de financement du terrorisme, que ce soit au niveau national ou transfrontalier. Les vulnérabilités permettent d'identifier les zones, dispositifs ou particularités propres à chaque secteur ou produit qui peuvent conduire à des détournements à des fins de blanchiment ou de financement du terrorisme.
L'analyse des menaces est élaborée en procédant à une étude quantitative des données disponibles ainsi qu'une analyse qualitative, issue de cas typologiques et des retours d'expériences des administrations et autorités concernées par la LCB-FT, ainsi que du secteur privé. Notre activité étant encore en cours d'émergence, sur des besoins nouveaux, nous ne disposons pas d'historiques propres. Nous avons donc consulté dans les listes PPP, le nombre de poursuites, de condamnations, de manquements aux obligations déclaratives et de déclarations de soupçon afin d'évaluer les menaces à partir des probabilités de survenance.
Les vulnérabilités sont évaluées selon une analyse quantitative et qualitative visant à apprécier, pour chaque produit, service ou opération offert par VENTUREXPERT, comment ses caractéristiques intrinsèques pouvaient le rendre vulnérable à la menace de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme. Les facteurs de vulnérabilités que nous avons pris en compte sont les suivants :

- Possibilités d'anonymat offertes par le produit ou secteur ;
- Possibilités d'opacification de la transaction ;
- Vulnérabilités transfrontalières ;
- Rapidité ou complexité du produit et sensibilité à la fraude documentaire.

Sur la base de cette analyse, **l'exposition de chaque produit ou secteur à la menace** a fait l'objet d'une **cotation à trois niveaux** (exposition faible, modérée ou élevée). De même, la **vulnérabilité de chaque produit, service ou opération** a fait l'objet d'une **cotation à trois niveaux** : faible, modéré et élevé. Enfin, il a été tenu compte des mesures **d'atténuation** en place afin d'évaluer, selon la même échelle, le niveau de **vulnérabilité résiduelle** présenté par chaque produit, service ou opération.

3.2.5. Application pour l'évaluation des menaces et vulnérabilités des activités de VERTDEEP

Le croisement de ces menaces et vulnérabilités permet d'identifier le niveau de risque associé à chaque service de la plateforme. Les cotations de l'exposition de chaque service à la menace et des vulnérabilités ont ensuite été croisées afin d'en déduire le niveau de risque correspondant. À l'issue de chaque chapitre, une grille croisant menace et vulnérabilité permet de récapituler le niveau de risque global du service (faible, modéré ou élevé), parfois en spécifiant certaines particularités liées au service, ce qui nous a permis d'établir la représentation suivante de notre exposition aux risques :

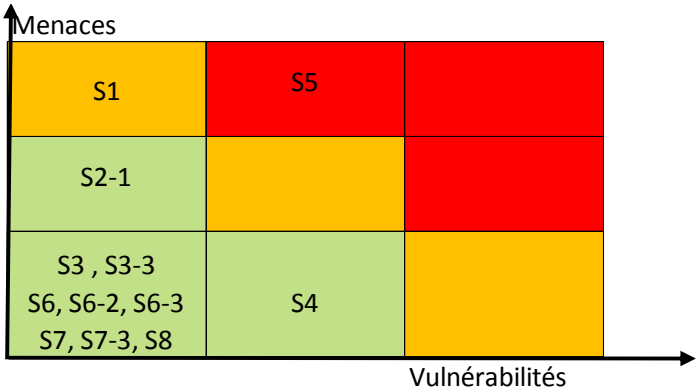

Il ressort que **seule l'activité liée aux transactions sur les certificats d'impact** (S5) est sujette à risque au sens LCB-FT (achat-vente de NFT VERTDEEP Certificates). L'activité qui contrôle toutes les initialisations de nos opérations et en particulier des transactions sur certificats est celle de l'éligibilité. C'est dans cette activité que sont « embarqués » tous les intervenants des processus VERTDEEP (S1). **Nous concentrons les procédures ALM-KYC dans cette activité**.

Nos processus étant entièrement dématérialisés, toutes les relations avec notre clientèle « investisseurs » est exécutée exclusivement en ligne. L'activité S1 est un passage obligé unique pour tout nouvel intervenant de la plateforme VERTDEEP.

3.3. Mise en conformité à la réglementation AMF

Les transactions financières sur les Certificats VERTDEEP sont assujetties à un agrément réglementé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers). L'obtention de cet agrément est conditionnée par le respect d'engagements en matière de moyens humains, technologiques et de respect de procédures décrivant ces dispositifs ainsi que les moyens de tenir nos engagements en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT). Ainsi le processus de connaissance des clients lors de l'entrée en relation, défini en accord avec l'AMF, peut se résumer en 7 points :

1. Identification des clients ;
2. Contrôle des informations d'identification des clients ;
3. Contrôle des clients par rapport aux listes de sanction ;
4. Qualification du risque de blanchiment des clients ;
5. Consignation des pièces d'identification des clients ;
6. Production des preuves des contrôles opérés en cas d'audit du régulateur ;
7. Déclaration aux autorités compétentes en cas de soupçon.

3.4. Sensibilisation des équipes

Les procédures écrites sont la formalisation des actions à conduire pour respecter nos engagements. Ces documents sont des aides à la mise en place des dispositifs, au contrôle et à la formation des acteurs de ces activités.
En complément des procédures, les thèmes de nos engagements éthiques sont repris dans la charte de l'entreprise à laquelle tout collaborateur souscrit lors de son entrée dans la société VENTUREXPERT.
L'activité de la plateforme fait l'objet d'un suivi régulier (journalier) et d'une synthèse trimestrielle. De cette analyse, nous tirons des enseignements dont nous exprimons une synthèse semestrielle qui fait l'objet d'une communication administrative. Nous en tirons une communication à destination de nos collaborateurs de sensibilisation à l'évolution de nos vulnérabilités et aux rappels à la vigilance.

3.5. Fonctionnalités de la lutte contre le blanchiment et la corruption

Fonctionnalités encadrant l'enregistrement des participants à notre plateforme VERTDEEP, le suivi des opérations clients pour s'assurer du respect et des bonnes pratiques en matière de LCB-FT :

3.5.1. Fonctionnalités de gestion d'une base de connaissance du client et du compte :

- Gestion du profilage des clients (gestion d'une base de connaissance des clients) ;
- Détermination du profil comportemental du client ;
- Gestion des contrôles à priori sur les opérations, l'entrée en relation avec les clients, les messages SWIFT ;
- Gestion à posteriori des opérations récurrentes ;
- Dispositif de mise sous surveillance des listes ou des comptes ;

- Gestion des listes :
    - Listes noires ;
    - Listes des noms (gestion des alias) ;
    - Liste des banques ;
    - Listes des codifications propres à certains pays ;
    - Liste des clients et des comptes sous surveillance.
- Paramétrage :
    - Des montants (montant unitaire ou cumulé avec d'autres opérations, indicateurs de seuil et ou de plafond) ;
    - Des opérations à prendre en compte ;
    - Des listes des pays ;
    - Des listes de comptes suspects et des comptes sensibles.

3.5.2. Fonctionnalités d'alertes

- Gestion d'alertes en cas d'écarts par rapport au profil ;
- Filtrage des prospects, donneurs d'ordre ou bénéficiaires ;
- Opérations atypiques par rapport à un profil (remboursement de crédit anticipé ; virements répétés …) ;
- Emissions d'états d'alerte des opérations suspectes suite au paramétrage :
    - Des montants (seuil par montant unitaire ou cumulé) ;
    - Des opérations à prendre en compte (espèces, virements externes, mises à disposition).
- Les états d'alerte doivent permettre de mettre à disposition les opérations suspectes détectées en fonction de critères tels que le montant, les tiers intervenants, la récurrence ;
- Contrôle d'appartenance aux listes noires ;
- Détection des comptes taxis ;
- Possibilité de choix des périodes d'analyse (fréquences périodiques et à la demande).

3.5.3. Fonctionnalités d'aide à l'analyse

- Collecte automatique des opérations sur une période donnée ;
- Constitution de dossiers (informations sur le client, caractéristiques de l'opération…).

4. Indicateurs de mesure des résultats

Veuillez trouver ci-dessous les indicateurs que nous avons retenus et dont nous initialisons le suivi pour cette première CoP et seulement sur les deux thèmes **protection de l'environnement** et **lutte contre le blanchiment**.

	Principaux indicateurs de mesure initialisés
ENVIRONNEMENT	• Nombre de fournisseurs de matériel informatique favorisant la filière durable : **3/3** **Afin que notre politique d'achat contribue à tendre vers une réduction de CO2, 100% de notre matériel informatique provient d'une filière durable.** • Nombre de déplacements évités en utilisant nos plateformes Vertdeep et Vertcloud : **317 réunions avec une moyenne de 3 participants = 951 déplacements évités contribuant à la réduction des gaz à effet de serre de l'entreprise.** • Nombre de cartouches d'encre recyclées : **8/8**
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	• Nombre d'alertes surveillance interne soupçon d'actes de corruption : **0** • Nombre de comptes clients screenés : **0** • Nombre de listes consultées : **0** **La solution permettant de suivre cet indicateur est mise en place**

* * *